

Fiche 11. Développer la compétence et l'efficacité économique des entrepreneurs de travaux forestiers

Eléments de contexte :

152 entreprises d'abattage et de débardage (ETF)

20 % d'entreprises d'abattage et débardage mécanisées (source ARBOCENTRE)

212 entreprises d'exploitations forestières dont 42 ont une activité de scierie (source Agreste 2010)

50 % des exploitations forestières sans salarié (source Agreste 2010)

Nombre important d'entreprises d'abattage et de débardage unipersonnelles (80 % à dire d'experts)

Constats de la filière : faible niveau de mécanisation des exploitations forestières, fragilité des entreprises de travaux forestiers face à des clients uniques, faible marge sur les prestations d'abattage et de débardage des bois, manque de dialogue entre propriétaires et acteurs de l'exploitation forestière, complexité de la réglementation en matière de coupe et d'entretien.

Référence de l'action Filière :

2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource

2.6 Elaboration et mise en application d'une charte régionale de bonnes pratiques des ETF

Objectif à atteindre : gain de productivité sur la mobilisation et capacité à répondre aux cahiers des charges, développement d'entreprises économiquement viables, améliorer l'approvisionnement des industries de 1^{ère} transformation

Descriptif de l'action :

- Faciliter avec les relais d'animation territoriale, des opérations pilotes de regroupements de chantiers initiées en concertation avec les producteurs, les gestionnaires et les exploitants forestiers
- Poursuivre un soutien à la mécanisation de la récolte des bois,
- Favoriser l'émergence d'entreprises ou de groupements d'entreprises en capacité de répondre à des appels d'offres plus importants,
- Former les ETF aux attentes du marché et des donneurs d'ordre : adapter la stratégie des entreprises (mécanisation des outils, logistique des chantiers, regroupement d'entreprises, développement de nouvelles prestations) pour améliorer les performances des entreprises et mieux répondre aux demandes des marchés des bois
- Définir les bonnes pratiques entre les différents intervenants de l'amont de la filière bois pour améliorer l'approvisionnement des industries de 1^{ère} transformation du bois et pour garantir la gestion durable des forêts tout en respectant les réglementations en matière d'exploitation forestière
- Proposer aux maîtres d'ouvrage (propriétaires, exploitants forestiers) des garanties de qualité des activités des entreprises de travaux forestiers
- Développer la contractualisation entre les entrepreneurs de travaux forestiers et les donneurs d'ordre (propriétaires, exploitants forestiers, scieurs) afin de diversifier le portefeuille clients des entreprises de travaux forestiers

Pilote : ARBOCENTRE

Partenaires : Conseil Régional de la région Centre, BTFC, ETF, Exploitants forestiers, Coopératives, Propriétaires, Experts, Techniciens AGEFOR,

Indicateurs de résultats : Réalisation d'une charte régionale des bonnes pratiques, part des investissements aidés par des entreprises adhérentes à cette charte régionale ou des entreprises d'exploitations certifiées, nombre d'entreprises d'exploitation ayant contractualisé avec des donneurs d'ordres

Mise en œuvre :

- Expérimenter des chantiers regroupés d'exploitation pilotes
- Réviser les critères de priorité pour le dispositif ADEXBOIS : Nouveaux débouchés, Contrats avec l'aval, Diversité de la clientèle, Adhésion à la charte régionale ETF, Adhésion à la charte Centre bois bûche, Adhésion à la charte Energie Bois Région Centre, Formation du personnel, Gain de productivité.
- Elaborer, dans le cadre du groupe régional ressource-mobilisation, une charte des bonnes pratiques des entrepreneurs de travaux forestiers en précisant les contractualisations possibles, les engagements techniques mutuels entre les co-contractants, les moyens de cubage, de réception et de règlements et le traitement des litiges
- Appel à projets ADEXBOIS qui fait de la contractualisation un critère de priorité

Moyens :

Crédits du dispositif ADEXBOIS au niveau du Contrat de Projets Etat-Région (CPER), temps d'animations des chantiers de récolte, contrats type proposés par la charte régionale engageant respectivement les prestataires ETF, les donneurs d'ordre : propriétaires forestiers ou leurs maîtres d'œuvre, les exploitants forestiers et l'interprofession, cahier des clauses générales, audit interne des chantiers, traitement des non conformités, liste des réglementations et normes à respecter lors de l'exploitation forestière ; crédits d'animation filière forêt bois.

Fiche 12. Organiser un suivi régulier des plans d'actions

Eléments de contexte :

La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) : Structure d'information, de réflexion et de concertation entre les divers partenaires concernés par le secteur de la filière forêt-bois pour concevoir, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique forestière, notamment dans ses adaptations régionales et locales.

Constats de la filière : nécessité de disposer d'un lieu commun pour assurer le suivi des plans d'actions inscrit au projet stratégique de la filière régionale d'une part ou relevant du PPRDF d'autre part

Objectif à atteindre : Elargir le rôle de la CRFPF au suivi de la mise en œuvre et de la coordination de la politique forestière en région Centre

Descriptif de l'action : Dans une formation resserrée de la CRFPF, assurer un suivi régulier de l'état d'avancement des plans d'action

Des indicateurs de résultats : Etablir un bilan semestriel des indicateurs de réalisation des plans d'actions

Pilote : DRAAF et Conseil Régional de la région Centre en co-pilotage

Partenaires : Membres de la CRFPF

5. Plan de financement

Les moyens mis en œuvre pour financer les actions du plan régional de développement forestier rassemblent, en 2012, l'ensemble des financements consacrés au développement économique de la filière forêt bois et à la gestion durable des forêts et mis en œuvre par l'Etat en région Centre, ainsi que les produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les terrains boisés, perçue au profit des chambres d'agriculture, que l'article 1604 du code général des impôts nomme « taxe pour frais de chambre d'agriculture », produits 2011 et 2012.

Action Filière	Action PPRDF	Pilote	Opérateur	Coût	Financements 2012
2.1 - Groupe de gestion concertée sur la mobilisation des bois nécessaires au développement des différents usages	Fiche 1. Créer un observatoire économique (ressource, mobilisation, flux, prix, marges)	ARBOCENTRE En lien avec le CRPF	ARBOCENTRE	40 000 €	CPER Etat Région dont Etat – animation des filières : 20 000 €
1.2 - Développement d'une approche territoriale pour l'animation de la filière bois	Fiche 2. Développer une filière forêt-bois intégrée sur des territoires pilotes	ARBOCENTRE	ARBOCENTRE	42 500 €	CPER Etat Région dont Etat – animation des filières : 10 000 €
3.2 - Accompagnement de la 1ère transformation dans son adaptabilité à la demande	Fiche 3. Accueillir l'innovation dans la filière	ARBOCENTRE	Entreprises de 1 ^{ère} transformation ARBOCENTRE	1 000 000 € 60 000 €	CPER ADIBOIS : 100 000 € Etat – animation des filières : 26 500 €
3.2 Accompagnement de la 1 ^{ère} transformation dans son adaptabilité à la demande 2.6 - Aide aux investissements dans les entreprises d'exploitation forestières	Fiche 4. Augmenter l'offre de bois régionaux certifiés Fiche 5. Structurer l'offre de plaquettes forestières sur le marché du bois énergie Fiche 8. Diminuer le coût de la mobilisation des bois par l'amélioration de la logistique	ARBOCENTRE	Entreprises de mobilisation Entreprises de 1 ^{ère} transformation	2 000 000 € 500 000 €	CPER Etat Région dont ADEXBOIS Etat/FEADER 660 000 € CPER ADIBOIS : 54 800 €
2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource forestière	Fiche 6. Identifier points de blocage des acheteurs pour mobiliser les bois	Chambre régionale d'agriculture Centre	Chambre d'agriculture du Loire et Cher	15 000 €	Taxe « forêt » 2012 : 10 000 €
2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource forestière	Fiche 7. Mobiliser les propriétaires pour mobiliser les bois	CRPF	CRPF	30 500 €	Région Centre
2.3 - Pérennisation et renouvellement de la forêt	Fiche 8. Promouvoir le renouvellement des peuplements	CRPF	Propriétaires forestiers	150 000 €	Etat/FEADER – amélioration et conversion des peuplements : 75 000 €
2.2 - Concilier les différents usages de la forêt (gestion multifonctionnelle) par l'ouverture de la filière bois aux environnementalistes et aux chasseurs	Fiche 9. Garantir les équilibres biologiques et sylvo-cynégétiques en forêt de production	CRPF	CRPF	20 000 €	Taxe « forêt » 2011: 10 000 €
2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource forestière	Fiche 10. Diminuer le coût de la mobilisation des bois par l'amélioration de la logistique	CRPF	Propriétaires forestiers	500 000 €	CPER Etat /FEADER Desserte : 256 400 €
2.6 - Aide aux investissements dans les entreprises d'exploitation forestières	Fiche 11. Développer la compétence et l'efficacité économique des entreprises de travaux	ARBOCENTRE	BTFC	53 000€	CPER Etat Région dont Etat – animation des filières : 23 500 €

A partir de 2013, les moyens financiers consacrés aux actions du PPRDF seront représentés par les interventions du Ministère de l'Agriculture, l'Agroalimentaire et de la Forêt en région Centre sur les investissements et sur l'animation de la filière forêt bois, ainsi que par les produits annuels de la taxe « forêt » (centimes forestiers).

7. Indicateurs

Action PPRDF	Indicateurs de résultats	Objectifs 2012
Fiche 1. Créer un observatoire économique (ressource, mobilisation, flux, prix, marges)	Nombre de données quantifiées et cartographiées : volumes disponibles, volumes prélevés, prix de vente BO BI BE, flux interrégional, marges d'exploitation	Choix, validation et mode d'acquisition des données ressources : Volumes prélevés, volumes disponibles, système d'échanges de données avec les autres observatoire (France Bois Forêt, Approvalbois), Observatoire régional de l'Energie
Fiche 2. Développer une filière forêt-bois intégrée sur des territoires pilotes	Nombre de projets accompagnés et réalisés portant sur la forêt et le bois sur les territoires organisés (PER, GAL), nombre de journées d'échanges de bonnes pratiques d'animation entre opérateurs des territoires	14 projets accompagnés par l'animation régionale une journée d'échanges de pratiques d'animation
Fiche 3. Accueillir l'innovation dans la filière	Nombre de projets innovants investissements aidés en 1ère transformation sciage feuillus Volumes de sciage chênes produits en région Centre (indicateur de développement des industries de 1ère transformation de bois feuillus)	1 projet d'investissement innovant valorisant les bois locaux feuillus de qualité secondaire Volumes de sciage chênes = 60 000 m ³
Fiche 4. Augmenter l'offre de bois régionaux certifiés : un avantage compétitif sur le marché des bois certifiés	Part du volumes exploités par des entreprises de travaux et d'exploitation forestiers certifiées, Part du volume des sciages issus de bois certifiés,	50 % du volume exploité certifié issu de forêts gérées durablement 20 % du volume de sciage certifié des industries de la première transformation certifiées
Fiche 5. Structurer l'offre de plaquettes forestières sur le marché du bois énergie	Volume de plaquettes forestières livrées annuellement aux chaufferies, part du volume de plaquettes répondant au cahier des charges de la charte Bois Energie Centre Nombre d'expérimentations innovantes sur des chantiers bois énergie	60 000 m ³ de plaquettes 30 % volume répondant à la charte bois énergie Centre 1 chantier pilote
Fiche 6. Identifier les leviers pour la mise en marché des bois	Sur un ou 2 massifs forestiers : Taux de participation à l'enquête et aux concertations par massif, connaissance des attentes et besoins des acheteurs de bois, connaissance des massifs diagnostiqués et de la disponibilité potentielle en bois	réalisation de l'enquête, détermination des attentes et des besoins, diagnostic du massif et disponibilité potentielle en bois, synthèse des points de blocage et propositions de leviers pour mobiliser les acheteurs de bois
Fiche 7. Mobiliser les propriétaires pour mobiliser les bois	Nombre de visites diagnostic de propriétés forestières	110 visites
Fiche 8. Promouvoir le renouvellement des peuplements	Surface de peuplements convertis et reboisés, évaluation de la surface régionale des jeunes peuplements 0-5 ans et des surfaces potentielles à renouveler	détermination des surfaces à renouveler
Fiche 9. Garantir les équilibres biologiques et sylvo-cynégétiques en forêt de production	Acquisition de références techniques sur des outils de diagnostic de la biodiversité, Mise en œuvre d'un réseau de sites d'expérimentation, Nombre d'unités cynégétiques suivies	Choix des indicateurs de biodiversité à suivre, constitution d'un réseau de sites d'expérimentation, une unité cynégétique suivie
Fiche 10. Diminuer le coût de la mobilisation des bois par l'amélioration de la logistique	Nombre de place de dépôt et de retournement créées, nombre d'accès à la voirie publique réalisés sur des points de rupture de la logistique de transport des bois	10 places de dépôt ou retournement et 10 points de blocage levés
Fiche 11. Développer la compétence et l'efficacité économique des entreprises de travaux	Réalisation d'une charte régionale ETF, part des investissements aidés par des entreprises adhérentes à une charte ETF ou des entreprises d'exploitations certifiées, Nombre d'entreprises ayant contractualisé	Elaboration de la charte régionale ETF, 50 % des investissements aidés par des entreprises souhaitant adhérer à une charte ETF ou des entreprises d'exploitations éco-certifiées, 50% des entreprises aidées engagées dans une contractualisation de prestation avec les donneurs d'ordre

Sigles et abréviations par ordre alphabétique :

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEXBOIS : dispositif d'aide aux entreprises de mobilisation des produits forestiers
ADIBOIS : dispositif d'aide aux entreprises de première transformation de bois d'œuvre (scieries)
ALE : Agence Locale de l'Energie
Agreste : label de la statistique agricole
BC : Bois de Chauffage
BE : Bois Energie
BI : Bois d'Industrie
BIBE : Bois d'Industrie et Bois Energie
BO : Bois d'œuvre
BTFC : Bourse des Travaux Forestiers de Centre
CA : Chambre d'Agriculture
CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CEMAGREF : Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, devenu en 2011 l'IRSTEA
CEREN : Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie
CPER : Contrat de Projets Etat-Région
CRA : Chambre régionale d'Agriculture
CRFPF : Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRDR : Document régional de développement rural
DTCOAL : Direction Territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin de l'ONF
ETF : Entrepreneurs de Travaux Forestiers
FBF : France Bois Forêt
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
GAL : Groupe d'Actions Locales
IFN : Inventaire Forestier National, devenu en 2012 l'Institut national de l'information géographique et forestière
IRSTEA : Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
LEADER : programme européen de développement rural
SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Préfecture
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF : Office National des Forêts
PEFC : programme de reconnaissance des certifications forestières
PER : Pôle d'Excellence Rurale
PNR : Parc Naturel Régional
PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PSG : Plan Simple de Gestion
RTG : Règlement Type de Gestion
URCB : Union Régionale Centre Bois

Plan Pluri-annuel Régional de Développement Forestier

Région Centre

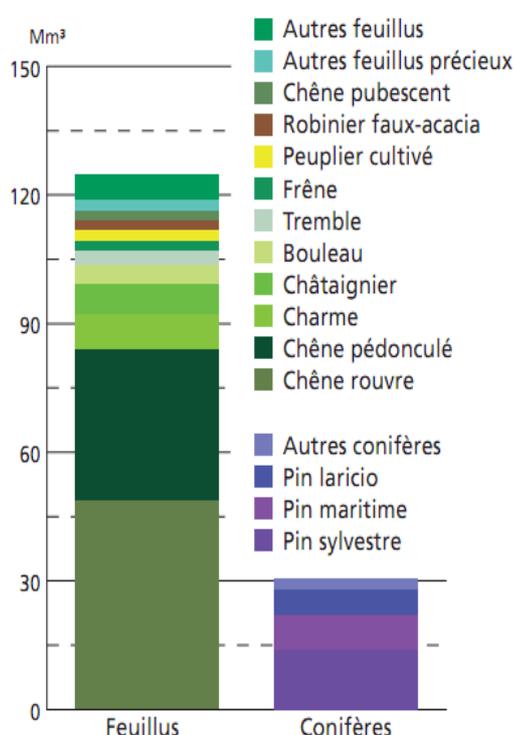
ANNEXES

- 1 - Présentation de la forêt régionale**
- 2 - La politique forestière en région Centre**
- 3 - L'état des lieux de la mobilisation des bois**
- 4 - La filière forêt-bois**
- 5 - Les freins à la mobilisation des bois**
- 6 - Le plan d'action régional pour la mobilisation des bois**
- 7 - Le projet stratégique de la filière forêt bois**

Le Centre, 7^{ème} région française pour sa surface forestière est au 8^{ème} rang pour la récolte de bois en 2010, mais la **première région française pour la récolte du chêne**.

Les forêts gérées par l'Office National des Forêts représentent 102 000 ha de forêts domaniales et 18 000 ha de forêts de collectivités, à dominante de chêne. La **forêt privée** représente 818 000 hectares, soit **88 % de la forêt régionale**. Les forêts de plus de 25 ha font l'objet d'un plan simple de gestion (PSG) agréé par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) : 3 774 plans sont actuellement agréés pour une superficie de 451 607 ha (Source CNPF - 2010).

Le volume de bois sur pied de la région Centre est estimé à 155 millions de m³, ce qui représente 6,5 % du volume total de bois sur pied en France métropolitaine et place la région en 8^{ème} position. **87 % se trouve en forêt privée**, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (71 %). Les **feuillus**, fortement prépondérants, représentent **80 % du volume** de bois sur pied de la région (125 Mm³), pour une moyenne nationale à 64 %. **Le chêne rouvre et le chêne pédonculé** fournissent à eux seuls les **deux tiers** du volume des feuillus, loin devant le charme et le châtaignier qui y participent pour 6 % chacun.



Avec 30 Mm³, les conifères composent 20 % du volume sur pied régional. Le pin sylvestre, majoritairement présent en forêt privée (83 %), fournit 46 % du volume. Les moyens bois sont la classe de volume la plus importante avec 47 % du total des conifères. Les gros et très gros bois représentent 25 % du volume sur pied des conifères. Les petits bois fournissent 28 % du volume.

L'Inventaire Forestier National estime la facilité d'exploitation qui est évaluée par l'intermédiaire de la combinaison de cinq variables mesurées sur photographies aériennes ou par l'intermédiaire des relevés effectués sur le terrain :

1. 94 % de la surface des forêts en région Centre sont classée en exploitabilité facile.

- 2. Sur 97 % de la surface des forêts : une distance de débardage < 500 mètres** (distance ramenée à l'horizontale du parcours que doivent suivre les bois du point d'inventaire à la route accessible aux camions la plus proche, qu'une piste de débardage existe ou non).

En région Centre, 15 schémas de desserte forestière ont été réalisés. Les schémas de desserte les plus récents concernant les massifs de la Sologne montrent les résultats suivants :

Localisation	Année	Surface forestière ha	Part de la Surface forestière desservie
Sologne Ouest	2003	9 425	60 %
Frange Nord Sologne	2007	19 498	52 %
Frange Est Sologne	2008	26 897	64 %
Pays Sologne val Sud	2009	40 177	34 %

Les enquêtes menées auprès des propriétaires sur l'état de leur desserte et leurs projets d'amélioration ou de création par le CRPF apportent les résultats suivants :

Localisation	Propriétaires d'une forêt d'une surface de	Propriétaires de desserte défectueuse ou peu accessible par temps de pluie	Propriétaires de forêts peu ou pas équipées en place de dépôt et de retournement	Propriétaires avec des projets d'amélioration ou de création de desserte
Sologne Ouest	Plus de 10 ha	39 %	13 %	21 %
Frange Nord Sologne	Plus de 4 ha	52 %	52 %	18 %
Frange Est Sologne	Plus de 4 ha	22 %	30 %	31 %
Pays Sologne val Sud	Plus de 4 ha	28 %	54 %	36 %

L'analyse des résultats des schémas de desserte sur la Sologne (2003, 2007, 2008, 2009) montre qu'il convient de nuancer fortement l'estimation de l'exploitabilité par l'Inventaire Forestier National. Cette estimation est insuffisante pour bien caractériser les surfaces non ou mal desservies des massifs forestiers.

2 - La politique forestière en région Centre

La politique forestière prend en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte, de valorisation du bois et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt. (article L1^{er} du Code Forestier).

La politique forestière relève de la compétence de l'Etat qui en assure la cohérence nationale. Sa mise en œuvre peut être adaptée au niveau régional en accordant une importance différente aux trois fonctions citées selon les enjeux identifiés au niveau régional et les objectifs prioritaires des propriétaires.

La politique régionale de la filière forêt-bois est définie dans les orientations régionales forestières élaborées à l'initiative des services de l'Etat en déclinant les lignes directrices de la politique forestière nationale.

Les orientations régionales forestières datant de 1989, revues en 1999, à partir d'un travail d'analyse de la filière et de réflexion avec les professionnels de la filière forêt bois constitue le document d'orientation stratégique de la filière forêt bois, validé par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers et arrêté par le ministère de l'agriculture le 11 juin 1999 pour une période de 10 à 15 ans.

Les orientations régionales forestières portent sur quatre axes stratégiques de développement de la filière de l'amont à l'aval de la filière :

- La gestion durable des forêts par la promotion du rôle multifonctionnel assigné aux forêts, par l'approfondissement des connaissances sur les écosystèmes forestiers, la mise en œuvre de sylvicultures diversifiées et la populiculture par des actions de recherche, développement et formation des propriétaires et gestionnaires forestiers, par la maîtrise de l'équilibre forêt-cervidés ;
- La mobilisation de la ressource bois par la réhabilitation de l'image des métiers de l'exploitation forestière, la responsabilisation des vendeurs, l'amélioration de la desserte, le développement raisonné de la mécanisation, le renforcement de la coopération entre propriétaires ;
- La transformation et la promotion du bois par la valorisation de la ressource locale bois (accroissement de la valeur ajoutée des produits fabriqués en région Centre par un effort d'innovation), par l'évolution des structures industrielles et de leur outil commercial (accroissement de la compétitivité des entreprises, synergie de structures et de co-traitance inter-entreprises, communication entre la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation), par la promotion du bois issues d'essences locales et de produits innovants auprès du public, des donneurs d'ordre publics et des prescripteurs (consolidation de l'association interprofessionnelle) ;
- La forêt comme facteur structurant du monde rural par la recherche d'un équilibre entre la forêt et les autres espaces naturels (aménagement propices aux synergies entre les différents espaces), par le développement des activités touristiques et d'accueil du public, par la promotion des usages des bois locaux dans la construction et l'énergie.

La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 a confirmé et complété la hiérarchie des textes encadrant la gestion forestière. Dans le cadre des orientations régionales forestières, sont définis les schémas régionaux de gestion sylvicoles des forêts privées, les directives régionales d'aménagement des forêts domaniales et les schémas régionaux d'aménagement pour les autres forêts relevant du régime forestier.

Dans ce cadre, se substitue aux anciennes orientations régionales de production, le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), élaboré par le Centre régional de la propriété forestière dans le cadre des orientations régionales forestières. Ce schéma régional de gestion sylvicole fixe un choix d'objectifs et de modalités de gestion pour tous les propriétaires forestiers privés.

Le Schéma régional de gestion sylvicole de la région Centre, approuvé par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche le 18 janvier 2005, précise les conditions d'une gestion durable en forêt privée et intègre les différents rôles de la forêt : en privilégiant la production de bois de qualité comme objectif majeur. Les documents de programmation de gestion forestière : plan simple de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles et règlement type de gestion doivent être compatibles avec ce schéma régional de gestion sylvicole.

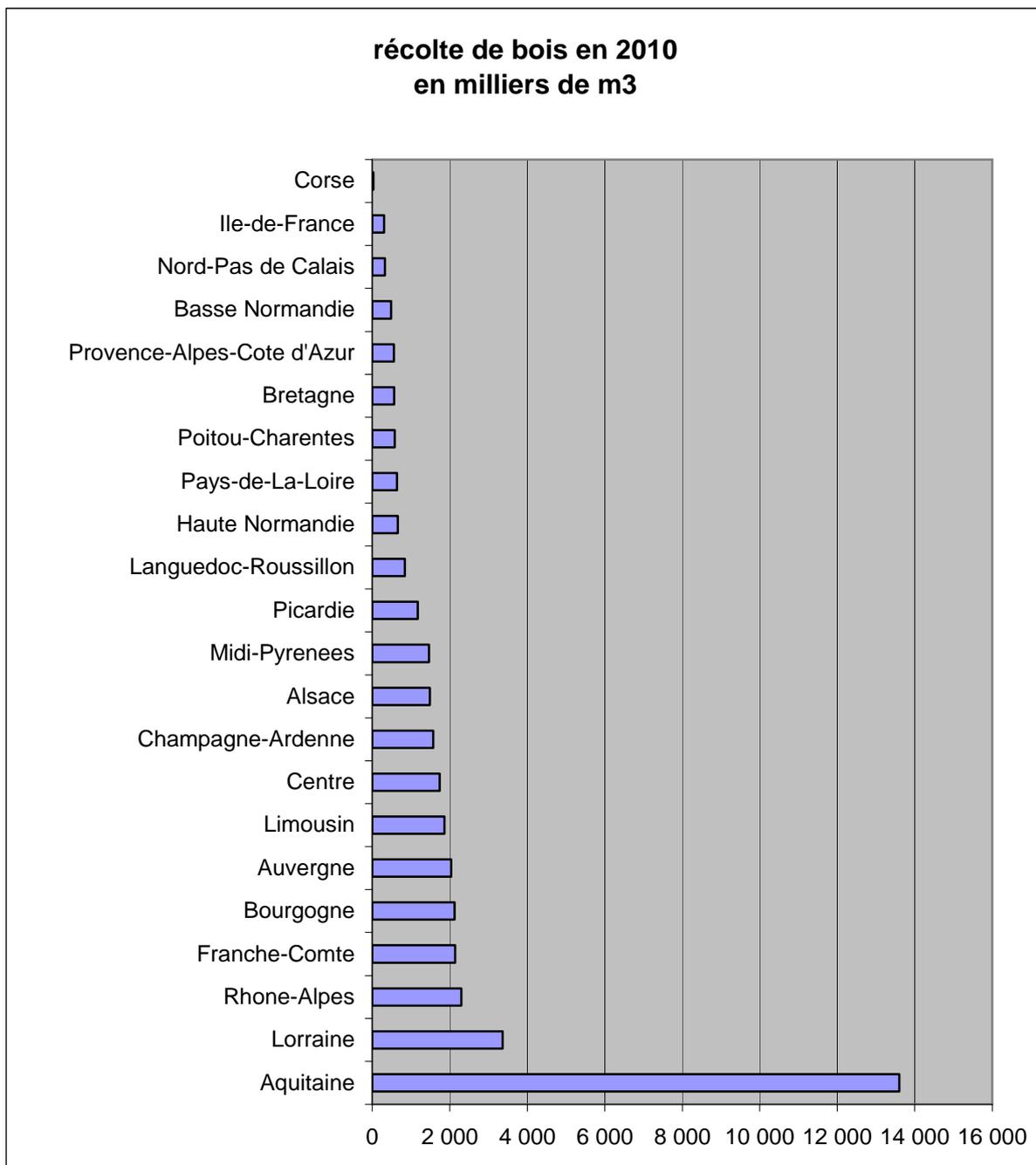
L'adhésion au Code de bonnes pratiques sylvicoles de la région Centre approuvé le 20 décembre 2004 par le Préfet de Région et le respect des recommandations adaptées aux différents peuplements de la région constituent une présomption de garantie de gestion durable des forêts.

Les projets de directives régionales d'aménagement et de schéma régional d'aménagement établis sur l'ensemble du bassin ligérien (4 régions administratives : Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Bretagne) validés par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers de la région Centre le 23 janvier 2008, précisent les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts publiques.

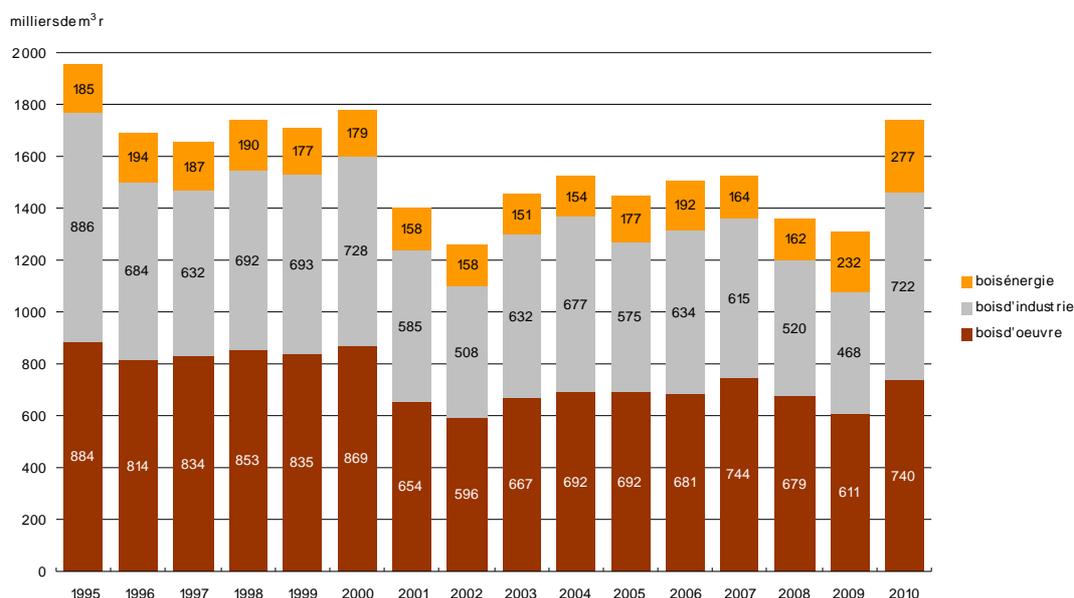
3 - Etat des lieux de la mobilisation des bois

Selon la dernière enquête annuelle de branche disponible (2010), 1,738 million de m³ de bois ont été récoltés en région Centre en 2010. A ce chiffre, il faut ajouter l'estimation du bois de feu consommés par les chauffages individuels (auto-consommation des ménages) pour environ 1,232 millions de m³ (Source DREAL Centre, AXENNE 2011). Au total, les prélèvements avoisinent 3 millions de m³, répartis en 740 141 m³ de bois d'œuvre, 721 744 m³ de bois d'industrie et 1,5 millions de m³ de bois énergie.

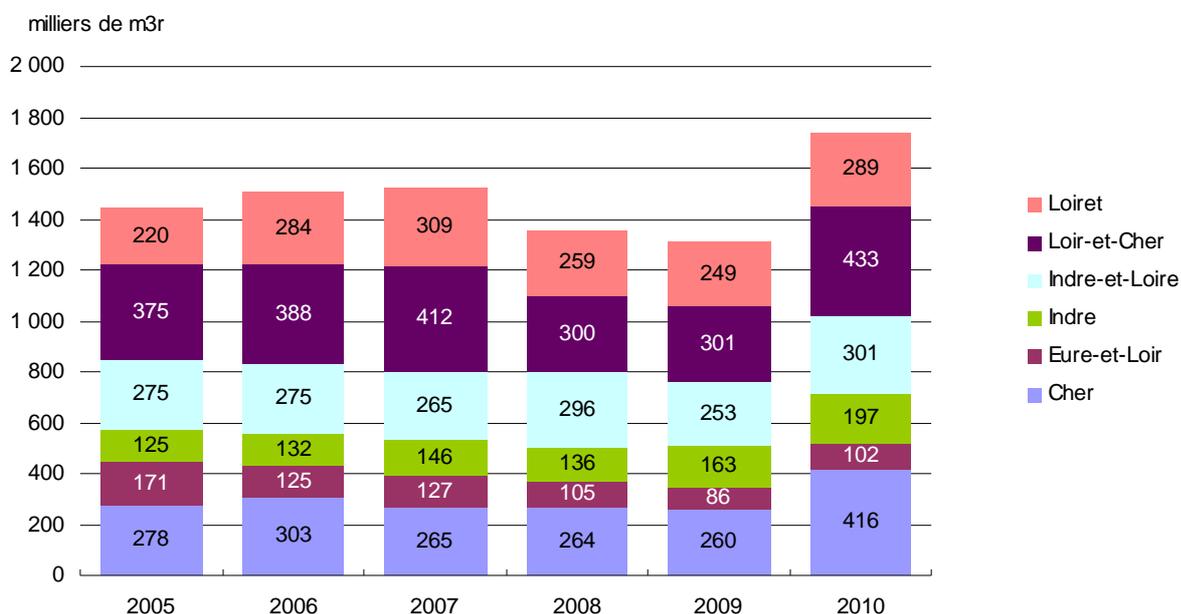
Le Centre, 7^{ème} région française pour sa surface forestière est au 8^{ème} rang pour la récolte de bois en 2010.



La récolte de bois marquait une baisse tendancielle depuis 15 ans. En 2010, la récolte est en augmentation sensible de plus de 32 % (427 000 m³ supplémentaires) en particulier sur les bois d'industrie (plus de 253 000 m³ supplémentaires) et sur les bois d'œuvre (125 000 m³ supplémentaires). Ces augmentations de récolte sont localisées dans les départements du Cher et du Loir et Cher.

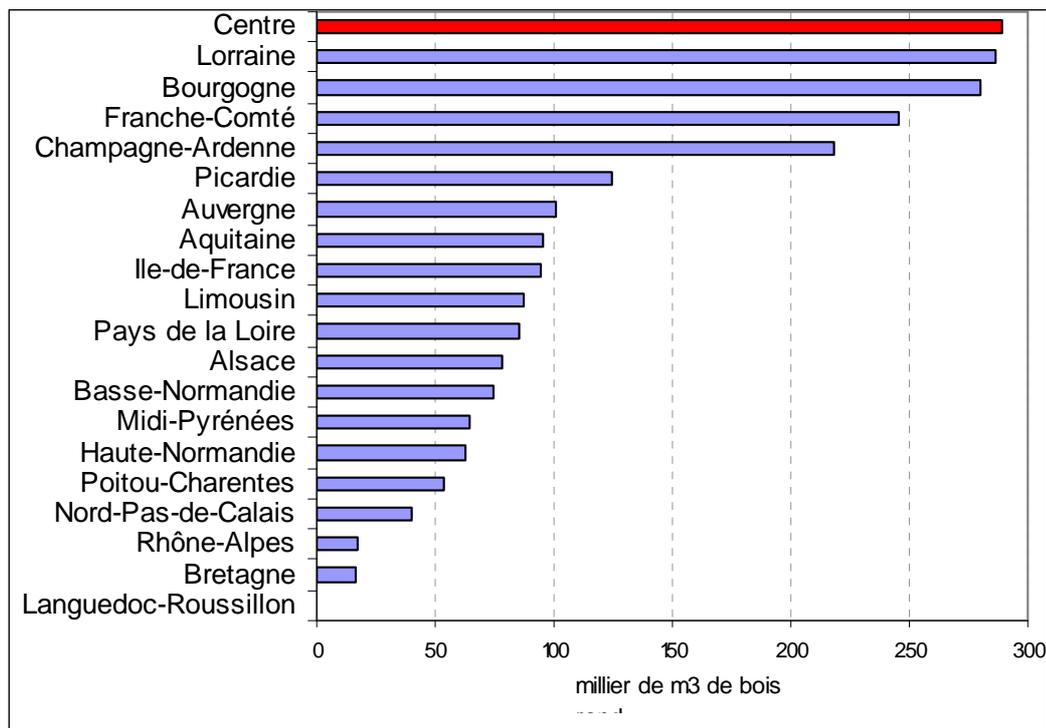


Evolution de la récolte de bois en région Centre par type d'utilisation, de 1995 à 2010



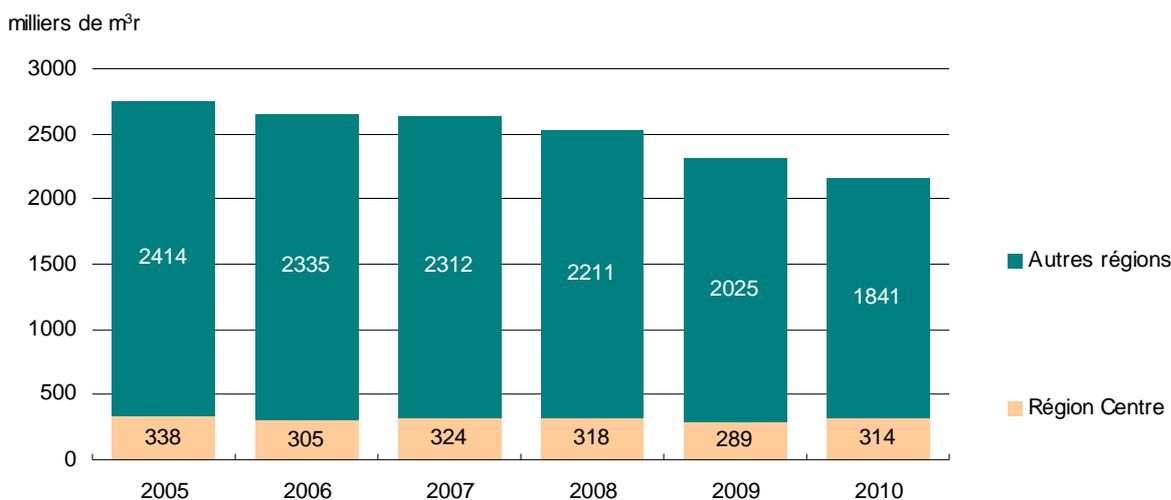
Evolution des récoltes départementales de bois entre 2005 et 2010

Le Centre est la première région récoltante de chêne avec 314 000 m³ soit 14.60 % de la récolte nationale. La récolte de chêne en 2010 est en hausse de 8 % pour atteindre son plus haut niveau depuis 2005.



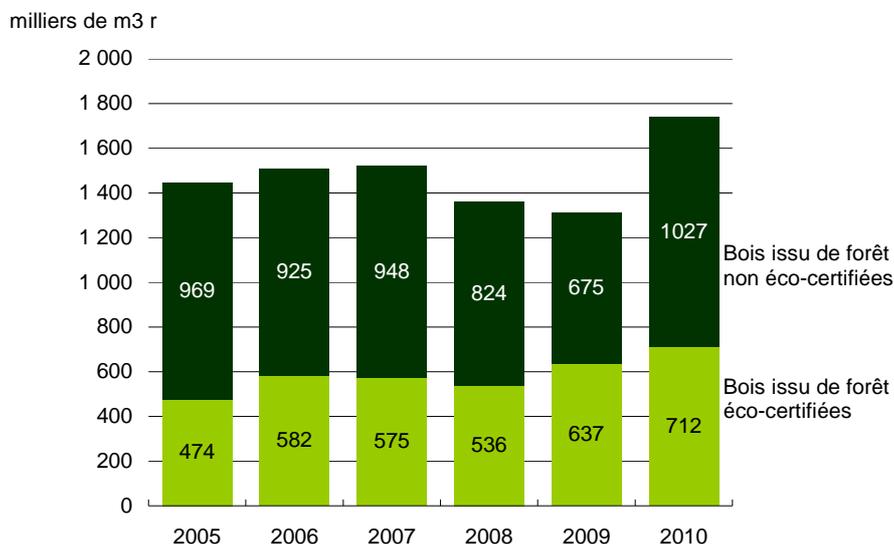
Le Centre en tête de la récolte de chêne en 2010

La récolte de Pin sylvestre en région Centre en augmentation de 33 % par rapport à 2009 représente 16,60 % de la récolte nationale ce qui place la région Centre en seconde place derrière la région Auvergne (21 %). La région Centre récolte 8 % de la récolte nationale en Peuplier.

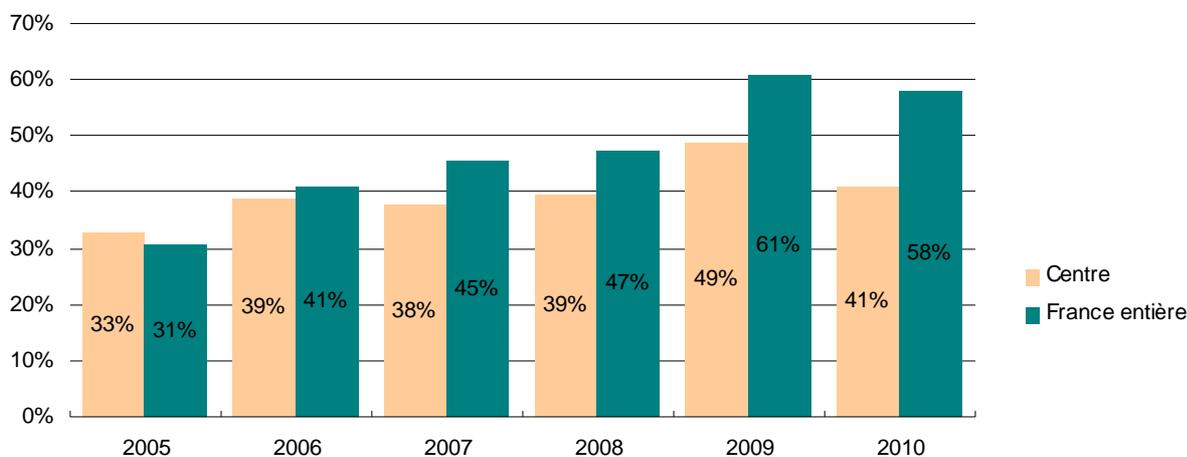


Evolution de la part de récolte de bois issu de forêts certifiées en gestion durable dans la récolte totale en région Centre et France entière de 2005 à 2010

La récolte régionale éco-certifiée au titre de la gestion forestière durable atteint 41 % de la récolte totale en région Centre en comparaison avec la récolte nationale certifiée s'élevant à 58 %.



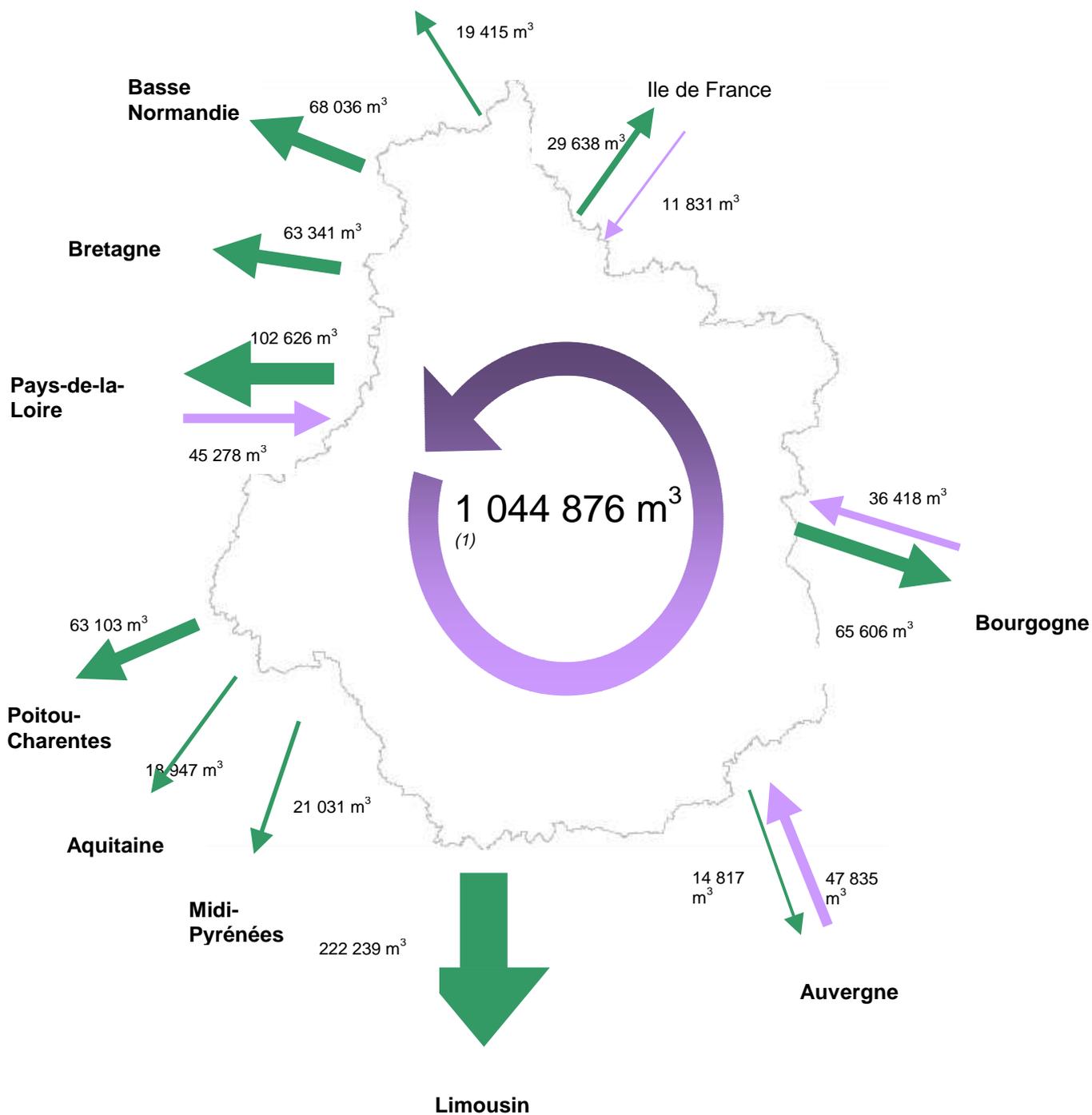
Evolution du volume de bois récolté en région Centre, selon leur origine : forêts certifiées en gestion durable ou non certifiées, de 2005 à 2010.



Evolution de la part de récolte de bois issu de forêt gérée durablement dans la récolte totale en région Centre et France entière de 2005 à 2010.

Ces évolutions montrent une progression aussi rapide de la récolte certifiée en région Centre en 5 ans qu'en France. La région Centre est la seconde région en surface de forêts privées certifiées (31.6 %) après l'Aquitaine (40 %).

Volume des bois récoltés en région Centre en 2010



Ne sont représentés que les flux de plus de 10 000 m³/an

(1) volume récolté en région Centre par des entreprises ayant leur siège en région Centre

4 - La filière forêt-bois

- Les acteurs de la mobilisation des bois

Les propriétaires forestiers détenant la ressource en bois, décident l'exploitation de leurs bois et sont le premier maillon de la chaîne de mobilisation des bois. L'enquête SCEES sur la structure de la propriété forestière privée, dénombrait en 1999, en 56 000 propriétaires de plus d'1 ha. La surface moyenne d'une forêt privée est de 3.6 ha. La région Centre possède de gros domaines mais aussi de très petites propriétés, notamment dans les vallées (moins de 1 ha).

La forêt privée comprend actuellement 3 700 propriétés dotées d'un Plan simple de gestion, pour une surface totale de 451 000 ha. Globalement la structure de la forêt privée est favorable à sa mise en valeur : les propriétés de plus de 4 ha couvrent près de 85 % de la superficie forestière pour moins de 11 % du nombre de propriétaires. Les propriétés de plus de 10 ha représentent encore 75 % de cette superficie pour environ 5 % du nombre de propriétaires. Environ 60 % de la forêt privée est gérée conformément à un document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS). La valorisation de la chasse est une fonction très présente en région Centre.

L'Office National des Forêts, sur 120 000 hectares de forêts publiques, en région Centre, mobilise 550 000 m³ chaque année, dont environ 80 % de feuillus (chêne principalement). La répartition de ces bois est pour moitié du bois d'œuvre et pour moitié du bois d'industrie/bois énergie.

Les gestionnaires forestiers sont bien représentés avec 13 experts forestiers intervenant dans la région, une association de techniciens forestiers indépendants, deux coopératives (UNYISYLVA et COFOROUEST) et l'Office National des Forêts.

Les exploitants forestiers sont représentés par 214 entreprises parmi lesquels 44 ont une activité de transformation en sciages. En 2010, ces entreprises ont récolté un million de m³ soit 60 % de la récolte régionale. La mécanisation est peu développée à dire d'experts.

En 2010, sur 214 entreprises d'exploitation forestière, 108 entreprises n'ont pas de salarié.

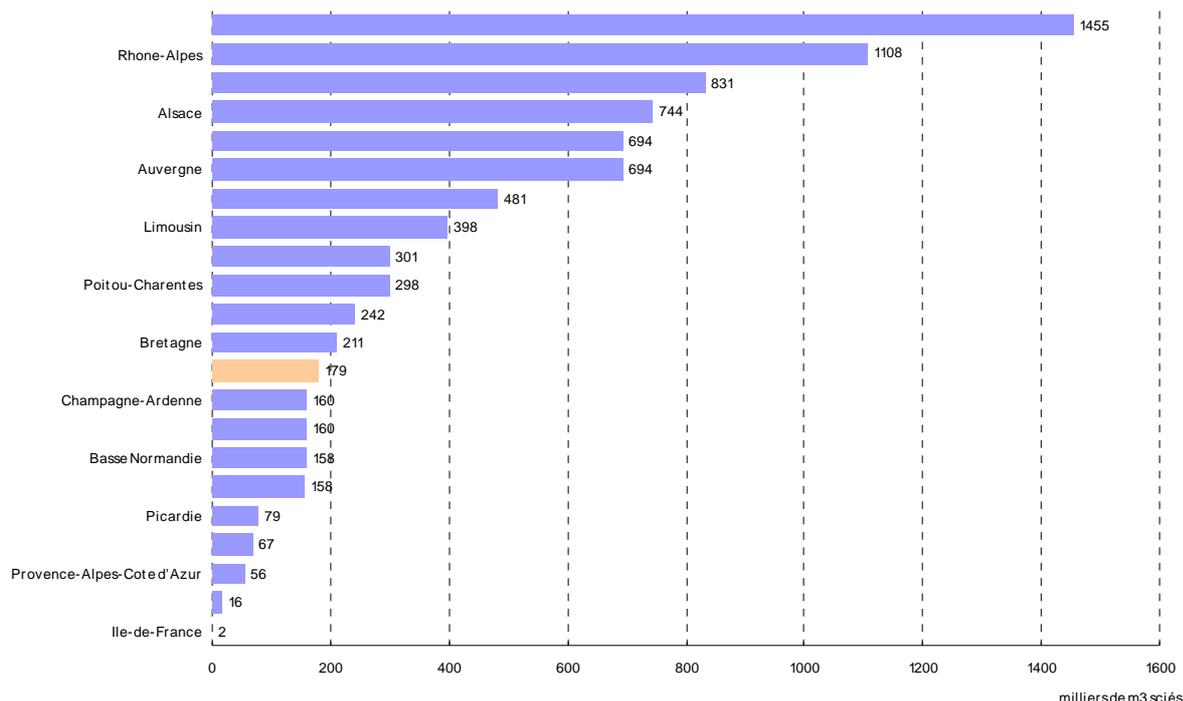
En 2009, 5 pépinières forestières cultivaient 44 hectares de plants dont 19 hectares de peupliers pour un total de 3,3 millions de plants vendus.

- Le secteur de la première transformation du bois est représenté en région par les scieries : 69 unités et les merranderies (12 unités). Malgré des efforts de modernisation, il n'existe pas de très grosses scieries dans le Centre (production de plus de 100 000 m³/an).

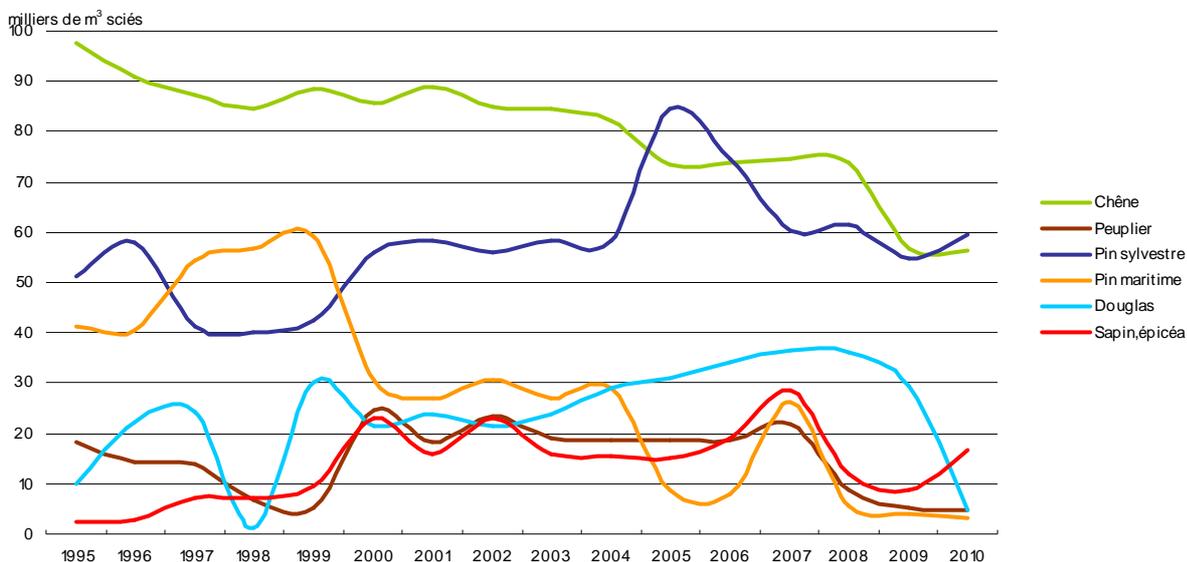
Quatre unités de sciage résineux sur cinq sont localisées dans le Loiret. Les scieries de feuillus sont réparties sur le territoire régional. En 2010, 13 % des scieries représentent 66 % de la production régionale de sciage. Sur 69 scieries, 9 produisent plus de 4 000 m³ de bois par an.

Le volume régional de bois scié s'élève à 178 886 m³ en 2010 incluant les merrains et bois sous rails, niveau bas. Le chêne et le pin sylvestre sont les essences les plus sciées.

La région Centre occupe la 13ème place pour les volumes sciés en 2010



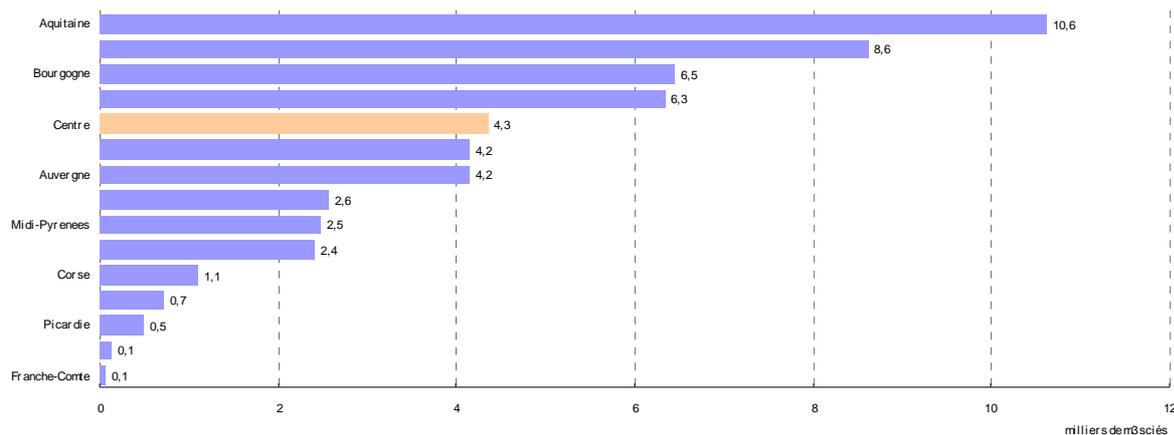
Les volumes sciés étant faibles par rapport aux volumes de bois d'œuvre récoltés en région Centre, les scieries présentent **une sous capacité évidente de transformation de bois régionaux.**



Evolution des sciages de feuillus et résineux de 1995 à 2010

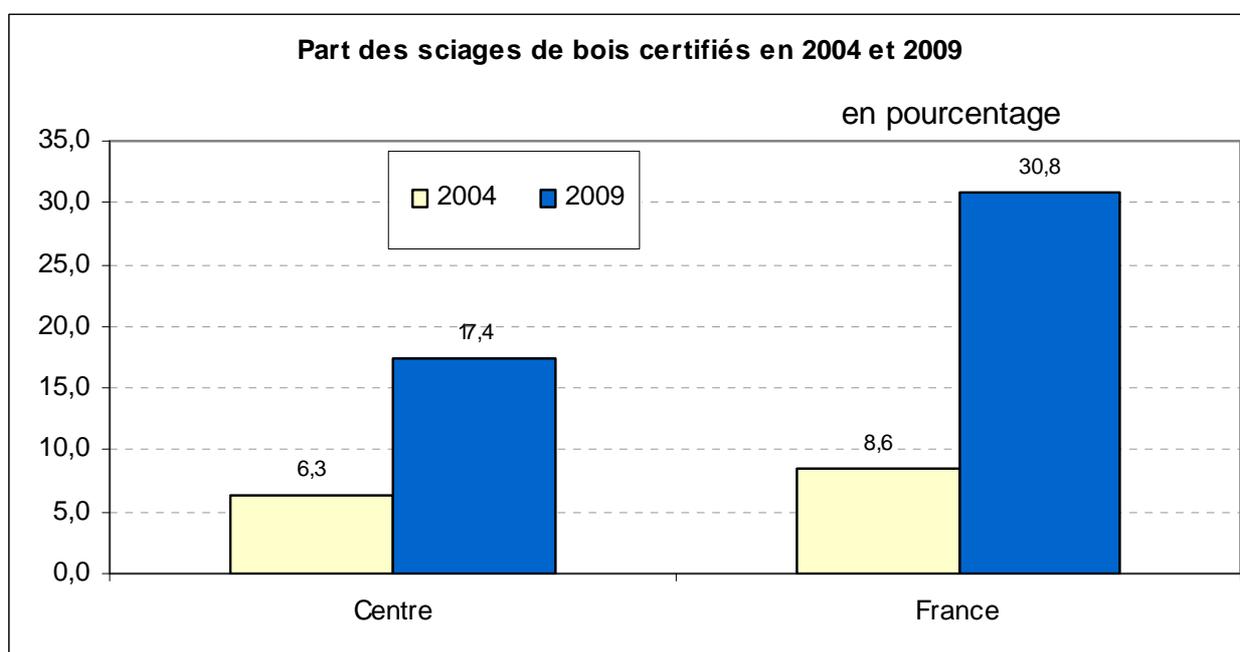
En 2010, les volumes sciés sont en baisse sur le Douglas, en augmentation sensible sur le Pin Sylvestre et Sapin - Epicéa tandis que les volumes sciés en feuillus sont en baisse depuis 15 ans.

La région Centre occupe la 5ème place pour le sciage de merrains en 2010



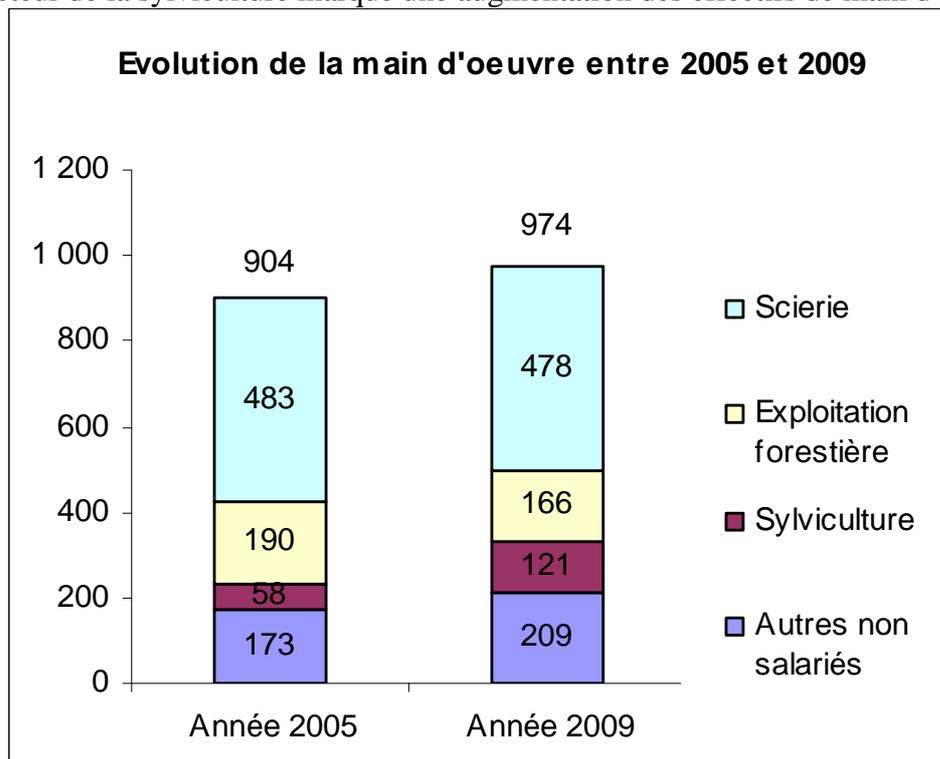
La production de merrains à partir de chêne de haute qualité représente en 2010 un volume de 4 346 m³ soit 8 % de la production nationale. La production régionale est en baisse depuis 2001 (7942 m³).

La production de sciages certifiés représente 17 % des sciages régionaux en 2009 ce qui marque une progression depuis 2004. Cette part régionale de certification est cependant inférieure à la moyenne nationale (31 %) en raison d'une progression moins rapide du nombre de scieries certifiées dans le Centre par rapport au niveau national. En 2009, 20 scieries sont certifiées PEFC sur un total de 73.



La production de 1 200 000 m³ de panneaux OSB et particules est assurée par une filiale de KRONO GROUPE SWISS, premier groupe européen de fabrication de panneaux. L'usine regroupant 400 emplois consomme annuellement 1 250 000 tonnes de bois dont 650 000 tonnes de bois ronds (400 000 tonnes exploités en région Centre). L'importance de cet approvisionnement (50 % du volume exploité par des entreprises de la région) est un élément à prendre en compte pour la filière bois d'industrie - bois énergie en région Centre.

Les emplois liés à la récolte et au sciage augmentent dans leur ensemble avec un gain de 70 unités entre 2005 et 2009. Les effectifs en scieries sont stables mais en baisse dans les exploitations forestières. Le secteur de la sylviculture marque une augmentation des effectifs de main d'œuvre.



Le seconde transformation en région Centre regroupe les entreprises allant de la fabrication de la charpente à la fabrication de meubles ce qui représente 17 440 emplois dont 9 000 emplois pour la filière ameublement/menuiserie/ébénisterie. Le secteur de la construction bois comprend 50 constructeurs et 1 000 emplois en région Centre et a produit, en 2009, 600 maisons bois soit 8,5 % du marché de la maison individuelle. La construction en bois local est peu développée du fait d'un manque d'adéquation avec la première transformation et d'une offre structurée de bois pour la construction provenant d'autres régions.

Le secteur du bois énergie à la fin 2010 représente pour les chaufferies industrielles et collectives un volume consommé de 450 000 m³ soit 280 000 tonnes de bois déchiquetés. La consommation de bois bûche dans le secteur résidentiel tertiaire est estimée à 1,4 millions de m³/an (CEREN - 2009).

L'approvisionnement en bois de la filière est marqué par six principaux opérateurs bois énergie :

- Deux structures de regroupement : les Bois chauds du Berry avec une capacité de 30 000 tonnes par an et Boisnergie SARL avec une capacité annuelle de 25 000 tonnes.
- Deux structures spécialisées : B2R en bois de recyclage et ONF Energie en plaquettes
- Deux nouveaux opérateurs en lien avec le développement de projets industriels : SOVEN et DALKIA Biomasse&Development.

La filière bois énergie est en plein essor du fait de l'accroissement de la demande de combustibles bois. En 2010, la région Centre comprenait 57 chaufferies collectives avec une consommation estimée à 74 100 tonnes/an, 12 chaufferies industrielles (hors industries du bois pour une consommation estimée de 46200 tonnes /an et 35 chaufferies installées dans les industries du bois avec une consommation annuelle estimée à 161 000 tonnes.

Les projets bois énergie en plein développement depuis 10 ans sont portés par des bailleurs sociaux, des collectivités et depuis peu par des industriels. La demande industrielle en bois énergie est, en effet, en forte augmentation avec les projets issus des appels à projets CRE et BCIAT : 16 unités industrielles avec une estimation de 375 000 tonnes soit 525 000 m³ de consommation annuelle en bois énergie.

L'Animation de la filière

Le **Centre régional de la Propriété Forestière Centre Ile de France**, délégation du centre national de la propriété forestière a pour mission de regrouper des propriétaires forestiers, d'améliorer leur formation, d'encourager l'adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts et d'orienter la gestion forestière par l'élaboration des schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et des codes de bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des plans simples de gestion et l'approbation des règlements types de gestion.

L'activité de développement forestier auprès des propriétaires est coordonnée avec les syndicats de propriétaires forestiers et des associations de développement (GEDEF Loiret Sologne, GDF 41, GVF 28, CETEF du BERRY, CETEF Touraine, CETEF Perche et BEAUCE, CETEF de l'Indre).

La **Bourse des Travaux Forestiers du Centre**, une association loi 1901 regroupe des propriétaires forestiers, des gestionnaires, des pépiniéristes, des exploitants forestiers et des entrepreneurs de travaux forestiers. Ses activités se concentrent sur la qualification et la formation, l'aide à l'installation et la promotion des entreprises de l'amont de la filière.

Les **Chambres Départementales et Régionale d'Agriculture** contribuent à la mise en valeur des bois et forêts et soutiennent les activités agricoles en lien avec la forêt. Elles mènent des actions concernant :

- la mise en valeur des bois et des forêts appartenant à des personnes privées ;
- le développement des activités associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie ;
- la promotion de l'emploi du bois d'œuvre et de l'utilisation énergétique du bois ;
- l'assistance juridique et comptable dans le domaine de l'emploi en forêt ;
- la formation et la vulgarisation des techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

ARBOCENTRE, association interprofessionnelle de la filière est chargée de l'animation de la filière forêt bois, constituée en association Loi 1901 en 1996, administrée par un conseil de 27 membres répartis en 5 collèges : recherche-développement (3), sylviculture (6), 1^{ère} transformation du bois (6), 2^{ème} transformation – bâtiment (6), personnalités qualifiées (6).

Les objectifs d'ARBOCENTRE sont de fédérer l'ensemble des partenaires de la filière pour participer au développement de cette filière régionale dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. En ces sens, ARBOCENTRE a un rôle moteur d'animation et de coordination des projets d'action des différents partenaires professionnels régionaux.

Le développement économique tient une place principale dans les actions conduites par ARBOCENTRE. Les principales actions menées s'articulent autour des grands thèmes suivants :

- favoriser l'essor de la construction bois,
- développer le bois énergie,
- soutenir le développement des scieries,
- accroître la compétitivité des entreprises de la filière avec renforcement des compétences,
- faire la promotion des métiers et de tous les usages du bois.

En tant que structure interprofessionnelle régionale principale, ARBOCENTRE a soumis à l'automne 2008 une stratégie et un programme d'actions sur 4 ans qui ont été validés dans leurs grandes orientations par la Région et par l'Etat (DRAAF), ceci servant de base à l'utilisation des aides à la filière forêt-bois dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région.

Le projet de filière forêt – bois 2008-2011 :

En 2008, l'Etat et la Région Centre initie avec les représentants des professionnels de la filière amont et aval, une stratégie et un programme d'actions pour accompagner le développement de la filière forêt bois en répondant rapidement aux attentes de la société et avec la volonté de devenir un pôle d'efficacité énergétique. Le projet de filière forêt bois établit quatre axes stratégiques :

- Mobiliser 300 000 m³/an dont 200 000 m³ de feuillus (projet Chêne Avenir) en identifiant certains massifs-sources, renouveler les peuplements (formations, guides techniques, techniciens de mobilisation) et développer la ressource (schémas de desserte, projet TSAR) ;
- Soutenir le développement des entreprises régionales : entreprises de travaux forestiers (formation, qualification et investissements), entreprises de transformation (transformer en région 60 % des bois récoltés, stratégie d'entreprises, partenariats, innovation, investissements) ;
- Développer l'utilisation des bois régionaux dans la construction (partenariat de proximité, charte qualité, innovation, promotion), dans l'énergie en facilitant l'émergence de chaufferies bois, en structurant l'offre, en développant PEFC ;
- Coordonner les efforts de la filière par le soutien des actions d'animation, de fédération et de représentation de la filière (ARBOCENTRE, BTCF) ;

Les initiatives locales des territoires

L'association **ADEFIBOIS BERRY** structure les acteurs de la filière bois dans les départements du Cher et l'Indre. Son programme pluriannuel (2009-2012) se base sur le développement du bois énergie : étude de gisement, réalisation d'études, évènements.

Sur l'ensemble de la région Centre, des collectivités ont orienté leur stratégie de développement sur la forêt et le bois :

Les pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Vierzon, Sancerre Sologne, Grande Sologne et Chinonais ont choisi de développer chacun une **charte forestière de territoire**.

Cinq pays : Touraine Côté Sud, Châteaux, Grande Sologne, Vierzon-Sancerre Sologne, Vendômois ont orienté leur **pôle d'excellence rural** sur le bois énergie.

Six territoires organisés en Groupe d'action locale ont été sélectionnés dans le cadre du **programme européen LEADER**, leur programme d'actions est orienté sur le développement de la filière bois sur leur territoire.

5 - Les freins à la mobilisation des bois en région Centre

D'après M. SOUBIEUX, directeur de l'agence interdépartementale de l'Office National des Forêts à Orléans : « Le bois de chêne est actuellement valorisé pour les meilleures qualités par le marché du merrain et de la tonnellerie. Les lots de bois offrant au moins pour partie cette qualité peuvent ainsi trouver preneur et être valorisés dans de bonnes conditions (peu ou pas d'invendus et prix moyens élevés). Les lots à dominante de qualité sciages sont plus difficiles à valoriser, d'autant plus que les peuplements sont issus de Taillis Sous Futaie (TSF) ou de futaies sur souche (dépréciation de la qualité des grumes). Ce constat nous fait penser que des efforts particuliers devraient être faits en direction des scieries de la 1^{ère} transformation afin de valoriser ces bois produits par ces forêts de la région. De plus ce constat peut être partagé pour les bois de chêne provenant de la propriété privée, également issus en majorité de peuplements traités en TSF. »

Deux études récentes permettent d'analyser plus précisément les freins à la mobilisation des bois en forêt privée :

A) l'Étude sur la motivation des propriétaires forestiers

Cette étude réalisée par le CRPF, en 2010, concerne la région Centre mais aussi la région Poitou-Charentes. Les objectifs sont de connaître les attentes et motivations des propriétaires forestiers privés (en région Centre : propriétés supérieures à 10 ha) vis-à-vis de leur patrimoine et de sa gestion, et d'en déduire des pistes d'actions pour accroître la mise en marché des bois dans le respect des enjeux environnementaux.

En associant un volet sociologique et un volet prospectif, l'étude s'inscrit dans une démarche opérationnelle orientée vers la connaissance des propriétaires forestiers, l'évaluation des actions existantes, la détermination de mesures incitatives et d'actions de communication dans un objectif de mobilisation des bois.

L'étude comporte deux volets principaux : percevoir les motivations des propriétaires et les freins ou ressorts de leurs prises de décisions de gestion forestière et de mise en marché des bois et en déduire des leviers pour dynamiser la sylviculture et accroître la mobilisation des bois pour inscrire les propriétaires forestiers privés comme 1^{er} maillon d'une filière économique dont les perspectives de développement à moyen terme sont importantes.

A partir de cette étude sur les motivations des propriétaires, le Centre Régional de la Propriété Forestière de la région Centre Ile de France fait l'analyse **des freins à la sous exploitation des forêts privées** en soulignant les constats suivants :

1.- Des propriétaires attachés à leur patrimoine :

Les propriétaires forestiers sont plutôt âgés (69 ans en moyenne), ils sont très attachés à leur forêt qui est avant tout pour eux un patrimoine à valoriser et à conserver. Les revenus de la forêt sont faibles et ne constituent pas le revenu principal des propriétaires forestiers. En conséquence, ceux-ci ne sont pas des opérateurs économiques au sens courant du terme.

2 – La faiblesse des cours des bois :

Pour les principales essences de la région (chênes et pins), les cours des bois n'ont pas évolué depuis 30 ans ; durant la même période, le coût de la main d'œuvre (SMIC) a été multiplié par 4. Une conséquence parmi d'autres : si le renouvellement d'un peuplement nécessitait le réinvestissement de 20 % du produit de la coupe il y a 30 ans, il faut aujourd'hui réinvestir 80 % du produit de la coupe pour renouveler les peuplements hors protection gibier.

3 – Des propriétaires méfiants :

Les propriétaires ne sont pas opposés à la mobilisation de bois mais sont plutôt passifs face à d'autres attraits de la forêt (patrimoine, chasse, agrément, lieu de tranquillité, nature...). Le fait de ne pas être des professionnels de la sylviculture les rend méfiants vis-à-vis des intervenants forestiers dont ils ne maîtrisent ni le vocabulaire ni les techniques. Cette défiance (justifiée ou non) est un frein important au dynamisme de la gestion forestière. La formation et l'information sont indispensables pour lever ce handicap.

La mobilisation de bois nécessite différentes démarches perçues négativement et qui ne sont pas « compensées » par un revenu suffisant. « **Le cours des bois ne compense pas le prix de la tranquillité** ».

Deux autres explications de la sous-exploitation des forêts privées sont avancées :

a – *Des densités de cervidés excessives :*

La gestion forestière et la gestion cynégétique ne sont pas incompatibles à condition de maintenir les populations de grands gibiers (cerf, chevreuil et sanglier) à des niveaux raisonnables. Depuis 30 ans, les prélèvements de cerfs ont quasiment quintuplé en région Centre, ceux de chevreuils ont été multipliés par près de 8 et les prélèvements de sangliers ont décuplé. Dans le même temps les populations continuent de croître ce qui confirme que le niveau des prélèvements reste insuffisant ne serait-ce que pour stabiliser les populations.

La densité de cerfs communément admise pour assurer l'équilibre sylvo-cynégétique est d'environ 2 cerfs aux 100 ha (+ ou – suivant la richesse du milieu). Dans 4 départements de la région le prélèvement dépasse 1 cerf au 100 ha boisés : Indre (2,21), Indre-et-Loire (1,39), Eure-et-Loir (1,26) et Loiret (1,25).

Une étude menée par le Cemagref (*Recherche de l'équilibre forêt-cervidés dans le massif du Cosson – Philippe Ballon, Jean-Pierre Hamard – avril 2007*) montre clairement l'incidence sur le renouvellement des forêts de trop forte densité de cerfs et l'évolution vers la lande et le pré-bois de nombreux peuplements.

b – *Des réglementations qui démotivent les propriétaires :*

Les forêts privées sont impactées par de nombreuses mesures législatives et réglementaires (code forestier, code rural, code de l'environnement, code de l'urbanisme...) qui affectent notablement leur gestion.

Le propriétaire forestier, (ou par délégation son gestionnaire), est censé savoir si sa propriété est concernée par tel ou tel zonage. De même, il est censé connaître les réglementations applicables à sa forêt. Toutes les démarches administratives en lien avec la gestion forestière ou le milieu naturel forestier sont initialement de sa responsabilité. Il doit ainsi vérifier que les opérations de gestion prévues sont bien compatibles avec les réglementations concernées.

En fait, peu de propriétaires forestiers sont au courant de toutes ces réglementations du fait de leur nombre et de leur évolution continuelle. L'entrepreneur de travaux ou l'exploitant doivent donc également vérifier si la propriété est concernée par une de ces réglementations et réaliser les démarches administratives correspondantes avec le propriétaire.

Quel que soit le niveau d'information du propriétaire, l'entrepreneur de travaux forestiers ou l'exploitant sont toujours coresponsables du bon déroulement des opérations. Ce sont eux qui ont signé le contrat de travaux ou d'achat avec le propriétaire et se sont engagés à respecter la réglementation. A ce titre, c'est à eux, par exemple, d'effectuer les demandes d'autorisation pour le franchissement des cours d'eau et de veiller au respect de l'environnement par leurs salariés ou leurs prestataires de service.

Ces différents aspects interagissent entre eux et contribuent au déficit de motivation des propriétaires pour la mobilisation de leurs bois. Les forêts privées abritent 87 % des volumes de bois sur pied de la région. De ce fait, la mobilisation de la ressource est fortement liée à la motivation des propriétaires forestiers de mettre leurs bois sur le marché. Plusieurs paramètres socio-économiques, fonciers et techniques expliquent un engagement insuffisant des propriétaires forestiers dans la gestion sylvicole de leur forêt, ceci en appréciation globale.

B) l'Etude stratégique sur les potentialités sur la filière forêt bois

La Région Centre et l'ADEME ont lancé en 2011 un diagnostic approfondi sur les potentialités de la filière bois à partir d'un benchmark des filières sur la Bourgogne, la région Rhône-Alpes et l'Autriche, des entretiens auprès d'acteurs de la filière et deux groupes de travail : « Mobilisation et pérennisation de la ressource et innovation » et « Valorisation de la ressource ». Ce diagnostic de la filière précise les freins à la mobilisation des bois.

⇒ Desserte forestière insuffisante malgré des schémas de desserte

Un grand massif forestier comprend généralement un nombre important de propriétaires. La réduction des coûts de récolte des bois est, pour une large part, fonction de la qualité du réseau des dessertes forestières de ce massif.

L'amélioration cohérente de ce réseau des dessertes est nettement facilitée, au niveau technique et en terme d'économie financière, par la conception préalable d'un schéma de desserte d'ensemble élaboré en concertation avec les différents propriétaires, les voisins, les élus et autres acteurs du milieu. 15 schémas de desserte forestière ont été élaborés en région Centre depuis 1990.

Le dernier schéma élaboré, en 2009, est le plus important par la surface concernée. Il regroupe 17 communes du Pays Sologne Val Sud (Loiret), avec une moyenne de taux de boisement de 45 %. En bilan prévisionnel, le nombre total de propriétés concernées est de près de 1 000, la surface totale concernée est voisine de 39 200 ha, et le schéma prévoit la création ou l'amélioration de plus de 160 km de routes forestières ainsi que la création de places de dépôt des bois et des places de retournement.

L'investissement en voirie forestière est un investissement très lourd financièrement pour les propriétaires. Il existe un dispositif d'aides publiques de l'Etat principalement, mais la réduction actuelle des enveloppes mises à la disposition de la région freine l'aboutissement de projets dans ce domaine actuellement. Il apparaît indispensable de s'appuyer sur l'existence d'un schéma de desserte pour améliorer les conditions de mobilisation des bois.

⇒ Faible rentabilité financière de la mobilisation des bois pour les propriétaires

Le manque de confiance entre certains propriétaires et les acteurs de la mobilisation en l'absence de contrat notamment ne facilitent pas la mobilisation des bois. Les coûts de mobilisation pour de gros volumes supplémentaires ne sont pas viables en raison du morcellement, d'une desserte insuffisante.

La faible rentabilité des coupes de bois pour les propriétaires au regard des coûts de replantation ou de régénération, des coûts d'exploitation et les produits issus de la vente des bois exploités freinent la mobilisation des bois. Dans ce contexte, la valorisation cynégétique de la forêt avec des prix de location stables et pérennes peut être plus intéressante économiquement pour certains propriétaires ce qui freinent l'exploitation des bois.

⇒ **Faible compétitivité de la mobilisation des bois**

Le faible niveau de mécanisation de l'exploitation qui peine à se développer est insuffisant pour accroître la compétitivité de la mobilisation des bois. En 2009, le taux d'abattage mécanisé était estimé à 40 % (32 % en résineux et 8 % en feuillus).

⇒ **Déconnexion pénalisante entre la ressource locale et les outils de transformation**

Les outils de la première transformation ne sont, en effet, pas adaptés à l'utilisation de bois locaux (chêne, peuplier) qui ont des contraintes économiques et techniques pénalisant leur compétitivité.

⇒ **Des maillons actifs, des actions et animations nombreuses sans véritable dynamique de filière**

L'absence d'intégration verticale des acteurs et des actions de la filière forêt bois autour, le manque de coordination dans les actions pénalise l'émergence d'une dynamique structurante pour la filière.

⇒ **Une montée en concurrence des usages productifs du bois qui renforce le défi de la mobilisation BO/BI/BE/Bois bûche**

La forte demande en bois énergie est perçue en l'absence d'une structuration rapide de la filière comme une menace de déstabilisation de la filière bois d'industrie en raison des tonnages importants recherchés par les acteurs économiques du bois énergie.

⇒ **Une première transformation qui peine à se structurer autour de logique d'innovation**

La production globale des scieries de la région en baisse depuis 2008 marque un écart important entre la ressource sur pied et les volumes sciés. Les coûts élevés d'investissements des outils de transformation, malgré des aides à la modernisation, freinent la modernisation des outils de production, notamment pour répondre à la demande aval de produits bois. Un manque de visibilité sur la demande potentielle de l'aval n'incite pas les acteurs de la 1^{ère} transformation à innover.

⇒ **Une dynamique de filière locale qui s'appuie peu sur la demande**

La commande publique en bois existe mais sur des projets non dimensionnés pour recueillir une réponse de la filière bois locale. D'après les résultats d'une enquête auprès de 18 maîtres d'ouvrages construction, Le bois souffre auprès de constructeurs locaux d'une image de non qualité, de non durabilité, d'une non perception du bois comme vecteur de l'efficacité énergétique, ce qui constitue autant de freins majeurs à la construction en bois.

⇒ **Une filière locale mal préparée à l'avenir**

La production de plants forestiers destinés à la plantation est en nette diminution, notamment depuis la fin du Fonds Forestier National. Pour les opérations de renouvellement des peuplements, les coûts des opérations de replantation ou de régénération naturelle des parcelles récoltées et la technicité sylvicole limitent leur mise en œuvre par les propriétaires. Pour ces raisons, un risque de pénurie de la ressource pourrait survenir à partir de 2030.

6 - Le Plan d'action régional pour la mobilisation de bois

Rapportée aux potentialités de la forêt en région Centre, les prélèvements de bois en 2010 s'élevant à 3 millions de m³ (dont 1,2 millions de m³ de bois estimé en autoconsommation pour le chauffage) ne représente que 60 % de la production annuelle des arbres vifs dans les forêts de production calculé par l'IFN à 5,18 millions de m³ (années de référence : 2006, 2007, 2008, 2009, 2010).

L'étude nationale (MAAP-CEMAGREF - 2007) sur les disponibilités en biomasse forestière pour des usages énergétiques et industriels en France évaluent, en région Centre, des volumes mobilisables supplémentaires:

- BIBE : 1,565 millions de m³ (feuillus : 1,326 Mm³, résineux : 0,239 Mm³)
- BO : 550 000 m³ (feuillus : 259 000 m³, résineux : 291 000 m³).

Cette étude montre une forte disponibilité supplémentaire en bois issue de la capitalisation des taillis des formations mélange futaie-taillis.

L'étude « Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 » réalisée par l'IFN, SOLAGRO, FCBA, ADEME en 2009, estime les disponibilités supplémentaires en BIBE (hors bocage) à 2 125 000 m³/an en feuillus ce qui classe la région Centre en tête des régions à forte disponibilité supplémentaire en BIBE.

L'Inventaire Forestier National estime un taux d'exploitabilité de la ressource à 94 % en région Centre. Les schémas de desserte réalisés en région Centre par le Centre régional de la Propriété Forestière, en particulier, sur certains massifs forestiers en Sologne précise des taux de surfaces desservies largement inférieurs à ce que donne l'IFN pour la région Centre.

Il convient de prendre en compte l'état de la voirie pouvant supporter des grumiers, la propriété des chemins de desserte des parcelles (routes communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation), la structure foncière des propriétés qui sont desservies et les possibilités de stockage de la récolte. Une part significative des pistes forestières existantes ne sont utilisables que quelques mois dans l'année. Des limitations de tonnages imposées sur des routes communales limitent l'accès à certains massifs forestiers.

Les facteurs de réfaction sur les ressources de bois susceptibles d'être mobilisées (état de la voirie utilisable, motivation et réactivité des propriétaires privés, prix de vente) ont permis, en 2009, à partir des études existantes et des appréciations d'experts, de préciser les surfaces et les volumes de bois supplémentaires mobilisables à l'horizon 2020.

Les surfaces forestières pouvant faire l'objet de récolte supplémentaire sont estimées à 570 000 ha dont facilement desservies : 350 000 ha soit 61 % des surfaces représentées par les propriétés privées de plus de 10 ha.

Suite aux assises de la forêt et au Grenelle de l'Environnement, un plan régional de mobilisation de la ressource établi avec les acteurs de la filière du Centre a chiffré, en 2009, l'estimation de ces volumes mobilisables supplémentaires à des niveaux plus faibles, de façon pragmatique et vraisemblable **à l'horizon 2020 : 220 000 m³ de bois d'œuvre et 580 000 m³ de bois d'industrie et de bois énergie.**

Au total, à l'horizon 2020, la récolte prévisionnelle est estimée à 4 millions de m³ de bois soit 75 % de la production annuelle des arbres vifs des forêts de production. Ce taux de prélèvement annuel sur la production annuelle estimée par l'IFN peut être l'indicateur principal pour le suivi du dynamisme de la mobilisation des bois en région Centre.

7. Le projet stratégique de la filière forêt bois en région Centre

En 2011, la région Centre et l'ADEME finance de la filière amont et aval. La DRAAF Centre est membre du comité de pilotage ainsi que des représentants professionnels. Le groupement GALLILEO BC, Cabinet COUDERT et Forêt Energie Ressources réalise cette étude stratégique sur les potentialités de la filière Bois en région Centre.

L'audit de la filière forêt bois en région Centre réalisé par le groupement a conduit à faire dix constats :

- 1. Une filière qui présente de nombreux atouts**
- 2. Une mobilisation de la ressource parfois ralentie par manque de compétitivité, paradoxes et inquiétudes**
- 3. Des compétences et savoir-faire locaux présents, mais dont le développement est insuffisant pour accroître la valeur ajoutée de la filière forêt-bois locale**
- 4. Une déconnexion pénalisante entre la ressource locale et les outils de production et de transformation régionaux**
- 5. Des maillons actifs, actions et des animations nombreuses, qui peinent cependant à créer une véritable dynamique filière**
- 6. Une montée en concurrence des usages productifs du bois qui renforce le défi de la mobilisation BO/BI/BE/Bois bûche**
- 7. Une 1^{ère} transformation qui peine à se structurer autour de logiques d'innovation**
- 8. Des politiques de soutiens d'accompagnement nombreuses, mais des complémentarités et une cohérence d'actions à développer.**
- 9. Une dynamique de la filière locale qui s'appuie peu sur la demande et mal préparée à l'avenir**
- 10. Une volonté commune d'agir parmi tous les acteurs de la filière**

Pour créer une dynamique régionale articulant l'amont et l'aval de la filière, la stratégie suivante est validée au comité de pilotage du 8 février 2012. Elle repose sur quatre axes :

1. Améliorer l'efficacité et l'efficience des moyens d'animation ;
2. Bâtir une politique sylvicole basée sur le renouvellement de la ressource, la mobilisation des bois et la complémentarité des usages
3. Favoriser l'émergence d'une demande bois et faciliter le rapprochement de la filière amont avec la demande de l'aval
4. Renforcer la cohérence territoriale des projets et des usages du bois énergie.

Le plan d'actions de la filière décline les quatre axes stratégiques en fiches d'action :

Axe 1. Améliorer l'efficacité et l'efficience des moyens de l'animation mobilisée à l'échelle de la région et des territoires :

- 1.3 Ré allocation des moyens, outils et modalités de l'animation sur les missions forêt-bois - bois énergie
- 1.4 Développement d'une approche territoriale pour l'animation de la filière bois

Axe 2. Bâtir une politique sylvicole basée sur le renouvellement de la ressource, la mobilisation des bois et la garantie de complémentarité des usages « Mission de gestion durable et concertée de la ressource forestière »

- 2.1 Groupe de gestion concertée sur la mobilisation des bois nécessaires au développement des différents usages (articulation des compartiments BO, BI, BE)
- 2.2 Concilier les différents usages de la forêt (gestion multifonctionnelle) par l'ouverture de la filière bois aux environnementalistes et aux chasseurs
- 2.3 Pérennisation et renouvellement de la forêt
- 2.4 Accompagnement de la mobilisation de la ressource forestière
- 2.5 Rencontres de terrain décentralisées entre propriétaires forestiers, ETF, Gestionnaires, scieurs
- 2.6 Elaboration et mise en application d'une charte régionale de bonne conduite des ETF
- 2.7 Mise en place d'un animateur dédié à la ressource

Axe 3. Favoriser l'émergence d'une demande bois et favoriser le rapprochement de la filière avec la demande « Mission d'innovation, de valorisation et d'intégration de la filière »

- 3.1 Groupe d'innovation, et d'intégration de la filière
- 3.2 Accompagnement de la 1^{ère} transformation dans son adaptabilité à la demande
Renforcer la compétence des acteurs de la transformation du bois (entreprises, artisans)
- 3.3 Référencement pour l'adaptation des essences locales aux champs réglementaires accessibles
- 3.4 Valoriser les usages du bois local pour susciter la demande en bois local
- 3.5 Accompagnement de la demande publique en bois local
- 3.6 Appel à projets d'un lotissement de taille moyenne Construction bois local
- 3.7 Concours design pour l'ameublement en bois local

Axe 4. Renforcer la cohérence territoriale des projets et des usages du bois énergie « Mission régionale Bois Energie Centre »

- 4.1 Révision de l'organisation et du conventionnement de l'animation de la filière Bois Energie en région pour garantir un développement soutenu et équilibré des types et des échelles de projets
- 4.2 Refonte des cahiers des charges pour les subventions des projets bois énergie
- 4.3 Assistance à maîtrise d'ouvrage mutualisée et promotion de maîtrise d'ouvrage déléguée.